

Le Débarquement en Orient

Formalités de séjour et identité des voyageurs au Levant
dans la première moitié du XIX^e siècle

Koichiro HATA

Introduction

L'Orient, si proche et si lointain... Pour les Français qui tentent dans la première moitié du XIX^e siècle un voyage vers ces régions, les terres de l'est se présente sous une telle image ambivalente. Certes, les pays du Levant deviennent de plus en plus accessibles aux voyageurs. Grâce à l'amélioration des conditions de voyage — progrès considérable des moyens de transport, aménagement du système hôtelier, sécurité relativement assurée, etc.¹ — le voyage dans ces régions, autrefois si hasardeux et coûteux, ne relève plus d'une aventure risquée. On peut maintenant y partir avec moins de résolution qu'autrefois, et dans l'attente, certainement, de plus de choses originales que d'un déplacement dans d'autres régions. Les récits de voyage, et souvent les guides de voyage concernant ces régions, apparaissent en nombre, et excitent chacun l'intérêt du lecteur pour ces terres fascinantes, en soulignant plus ou moins la facilité du voyage. Après avoir énuméré les charmes de ce déplacement, Quétin, l'auteur du *Guide en Orient* paru en 1846, invite ainsi son lecteur au voyage dans ces pays :

Qui ne serait enthousiasmé à l'idée d'un pareil travail ? Cependant beaucoup de gens s'en effrayent, et rien n'est plus facile : deux à trois

¹ À propos de la prolifération de services dont peuvent jouir les voyageurs de l'époque, voir Jean-Claude Berchet, « Introduction » au *Voyage en Orient, Anthologie des voyageurs français dans le Levant au XIX^e siècle*, Robert Laffont, 1985, p. 3-20.

mois et quelques milliers de francs suffisent. [...] Allons, avec lord Byron, Châteaubriand [sic] et Lamartine, nous initier aux grandes émotions qui ont inspiré les génies des temps modernes².

À l'évidence, il ne s'agit plus d'un rêve irréalisable pour quiconque dispose des ressources suffisantes et du loisir de visiter les terres de l'Orient.

Cependant, ainsi que le mentionne Quétin, il n'en est pas moins vrai que le voyage en Orient ne cesse de paraître d'une certaine manière toujours « effrayant ». Il est en effet remarquable que les écrits de l'époque, qui soulignent la facilité du voyage, s'attachent tous plus ou moins à atténuer l'inquiétude du lecteur face à ce déplacement³. Le choc qu'ils devront rencontrer là-bas fait encore l'objet d'une grande appréhension chez les Français. Effectivement, le monde oriental apparaît souvent déconcertant et même angoissant à un Occidental : la langue, les coutumes, la religion, tout dans ce monde est différent de la société européenne. Un voyage en une telle terre ne pourra donc s'effectuer avec autant d'insouciance qu'un voyage en Suisse ou en Italie. En ces terres où ne règne plus la coutume européenne, il importe en effet de prendre diverses précautions, dont certaines seraient superflues dans d'autres pays, mais qui permettent aux voyageurs en ces terres de parer à toute éventualité. De ce point de vue, on peut noter l'existence de certaines règles de comportement chez les voyageurs visitant ce monde. En particulier, ils montrent une similitude de conduite frappante dans les moments qui suivent leur débarquement, ce premier contact avec l'Orient. Quels enjeux sous-tendent ces premières démarches des

² Quétin, *Guide en Orient. Itinéraire scientifique, artistique et pittoresque*, Maison, 1846, p. 2.

³ Le *post-scriptum* de Marcellus à ses *Souvenirs d'Orient*, peut se lire, de même que le discours de Quétin, dans ce sens : "Maintenant, si parmi ceux qui auront eu la bonté de me lire, il est quelque ami des voyages qui désire placer dans sa mémoire d'heureux et d'impérissables souvenirs ; s'il en est que l'Orient, plus accessible chaque jour, appelle à lui par l'attrait de sa grande et neuve nature, qu'il ne s'effraye pas d'une si lointaine pérégrination ; mes pas lui ont tracé une voie facile qu'il pourra sans doute prolonger et élargir plus qu'il ne m'était donné de le tenter... et ce voyage si complet alors, qu'on n'oublie plus de la vie, que lui faut-il pour l'accomplir ? Six mois de temps et deux cents louis. (*vieux style*)." Louis-Marie Demartin du Tyrac de Marcellus, *Souvenirs de l'Orient*, Debécourt, 1839, 2 t., t. II, p. 554-555.

voyageurs ? Quelles sont leurs conséquences sur leur existence en ce monde ? Tels sont les problèmes que nous allons développer dans cette analyse, en nous appuyant sur les écrits de certains voyageurs de cette période de transition entre explorations aventureuses et tourisme de masse au sens moderne.

Le premier choc avec l'Orient

« Quand serons-nous vraiment en Orient ? » se demandent les voyageurs qui quittent l'Europe, en bateau à vapeur pendant les quelques jours de navigation vers l'est⁴. « À la vue d'une file de châteaux ? À celle d'une mosquée dont des minarets s'élancent vers le ciel ? Ou à celle d'hommes portant des turbans, ou de femmes couvertes de voiles ? » L'imagination des voyageurs se déploie ainsi à l'approche de cette terre tant espérée. En effet, dans la première moitié du XIX^e siècle, les informations dont disposent les voyageurs sur les pays orientaux augmentent de jour en jour. Cette information leur permet d'avoir depuis la France une idée assez précise de ce qu'ils devront rencontrer sur place. L'engouement pour ce voyage, initié au début du siècle par Chateaubriand⁵, ne tarde pas à entraîner

⁴ Le nombre de jours de navigation diminue graduellement à travers la première moitié du XIX^e siècle. Comme l'indique Jean-Claude Berchet, le trajet de Marseille à Alexandrie, pour lequel Nerval a mis en janvier 1843 une quinzaine de jours avec une escale à Malte et un transbordement à Syra, ne demande que huit jours à Flaubert, débarquant sur l'Égypte en novembre 1849. Voir Berchet *op. cit.*, p. 6. Cependant, il faut noter que le nombre de jours estimé pour ce trajet diffère souvent largement selon les sources : Quétin affirme en 1846 que « ce voyage se fait en 15 jours environ » (Quétin, *op. cit.* p. 26), tandis que J.-J. Ampère prétend en cette même année que l'on peut arriver de Marseille à Alexandrie « en sept jours, peut-être en six », en ajoutant d'ailleurs en note que « On tente en ce moment des expériences dont le but est d'arriver à faire en cinq jours le trajet de Marseille à Alexandrie. — Note de juillet 1846. » (Jean-Jacques Ampère, « Voyage et Recherches en Égypte et en Nubie », *Revue des deux mondes* du 1^{er} août, 1846, p. 399.) Quant à la capitale de l'Empire ottoman, Gautier met douze jours et demi en juin 1852 pour la navigation de Marseille à Constantinople, ce qui correspond à peu près à l'estimation de Quétin, là encore de quinze jours.

⁵ Nous n'avons pas lieu d'aborder ici en détail les circonstances de l'éclosion de cet engouement, et le rôle considérable joué dans cette vogue par l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand. Signalons tout de même que l'écrivain lui-même se vante, quinze ans après la première publication de son récit de voyage (réédité à quatre reprises dans l'intervalle), du retentissement de son œuvre sur les voyageurs qui l'ont suivi : « J'ai eu donc le très petit mérite

l'augmentation du nombre des voyageurs et la diversification de leurs qualités ; un voyage dans ces régions, destinations autrefois réservées à certaines catégories précises de voyageurs, savants, hommes politiques, médecins, etc., est désormais à la portée d'un plus grand nombre. Des voyageurs ordinaires, sans connaissances particulières, commencent à rendre compte de leur voyage à leur retour au pays, en prétendant servir ceux qui partiront après eux⁶. À cette époque, en effet, les amateurs supplantent graduellement les spécialistes qui avaient seuls droit de cité jusqu'alors⁷. Nourris par avance de renseignements multiples, les voyageurs peuvent imaginer diversement, comme avant-goût du voyage, leur première rencontre avec cette terre.

Le premier choc avec l'Orient se présente cependant aux voyageurs sous un jour auquel rien ne les a préparés. Le contact avec ce monde intervient en effet brusquement, de façon violente, avant même que les voyageurs foulent un sol étranger, donc dans une situation où ils sont pris au dépourvu. Il se produit ordinairement

d'ouvrir la carrière, et le très grand plaisir de voir qu'elle a été suivie après moi. En effet, mon *Itinéraire* fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs." (préface de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* pour l'édition des *Œuvres complètes*, Ladvocat, 1826, François-René de Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1969, p. 695).

⁶ C'est par exemple le cas de Marchebeus, un architecte parisien, qui écrit en 1839 *Voyage de Paris à Constantinople par bateau à vapeur*, dont il précise ainsi le but dans la préface : "C'est un guide bien incomplet, sans doute, mais il sera des plus utiles à ceux qui voudront, comme moi, visiter en peu de temps les côtes de l'Asie, de la Grèce et de la Turquie, et c'est dans ce but que je livre au public ce volume." Marchebeus, *Voyage de Paris à Constantinople par bateau à vapeur*, Bertrand-Amiot-Marchebeus, 1839, p. xiii.

⁷ Il faut remarquer que la tendance de l'époque demande aux « simples voyageurs » de parler de plus en plus de leur voyage, afin d'apporter chacun leur part à la connaissance commune ; le Dr Émile Isambert, l'auteur de l'*Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, de la célèbre collection des Guides-Joanne, affirme en 1861 que "le touriste frivole y [en Orient] devient un voyageur sérieux", et il souhaite "Que le simple touriste ait l'ambition de se faire écouter à son retour, de répandre les connaissances qu'il aura acquises, il sera utile non-seulement à lui-même, mais ses observations pourront devenir le point de départ des travaux les plus sérieux, des découvertes les plus utiles." Émile Isambert, *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, (première édition parue en 1861 en deux volumes), Coll. des Guides-Joanne, Hachette, deuxième édition, 1873 (t. I), 1878 (t. II), 1882 (t. III), 3 t., t. I, p. XXXV. À propos des Guides-Joanne, voir Daniel Nordman, « Les Guides-Joanne, ancêtres des Guides Bleus », dans *Les Lieux de mémoire*, t. II, (La Nation, 1), sous la direction de Pierre Nora, Gallimard, 1986, p. 529-567.

sous la forme d'un brusque assaut des Orientaux contre le navire des Européens. La description de l'arrivée à Constantinople, faite par Alexis de Valon en 1845, est à cet égard exemplaire :

Autour de nous glissaient deux ou trois cents caïques noirs conduits par des rameurs demi-nus. Malgré la défense formelle, une quantité de marins maltais, de portefaix turcs et de *ciceroni* italiens, étaient montés à bord ; ils se jetaient sur nous, nous faisaient dans toutes les langues leurs offres de service⁸.

Ici sont réunis tous les éléments propres au spectacle du débarquement en Orient. On constate en effet une similitude frappante dans les descriptions de ce moment par divers voyageurs, qui rapportent une série de faits communs et caractéristiques : un abordage rapide du navire par des embarcations innombrables, un afflux d'autochtones qui fondent sur les voyageurs et le tumulte extraordinaire d'une foule polyglotte. Tout se passe comme dans une bataille navale, où le bateau à vapeur, symbole triomphant de la civilisation, est menacé de succomber à l'attaque des caïques frêles et barbares. Les voyageurs surpris, et n'ayant aucun moyen de se défendre, ne peuvent que tomber, dans l'ébahissement total, à la main des assaillants. Ainsi, à l'arrivée en Orient, l'initiative est prise exclusivement par les Orientaux, et les voyageurs se voient obligés d'accepter passivement ce que les autochtones leur imposent. C'est dans ce tohu-bohu que les voyageurs se sentent réellement arrivés dans une terre où les coutumes européennes n'ont plus cours⁹. Et

⁸ Alexis de Valon, « La Turquie sous Abdul-Medjid - II - Constantinople. Le Sultan - La Société turque en 1845 », *Revue des deux mondes*, 15 octobre 1845, p. 185.

⁹ Dans les lettres à sa mère et à Louis Bouilhet, Flaubert rapporte en guise de première impression sur l'Égypte le vacarme extraordinaire subi lors de son débarquement : "Pour débarquer, ç'a été le tintamarre le plus étourdissant du monde, des nègres, des négresses, des chameaux, des turbans, des coups de bâton administrés de droite et de gauche avec des intonations gutturales à déchiffrer les oreilles." Lettre à sa mère, Alexandrie, 17 [novembre] 1849, Gustave Flaubert, *Correspondance*, éd. Jean Bruneau, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. I (1830-1851), 1973, p. 528. "Toute une flottille de canots pleine de portefaix, de drogmans, de cawas, des consuls, s'est ruée autour de nous. Ç'a été un bon charivari de paquets, de gueulades ; on s'embarrassait dans les longues pipes, dans les cordages, dans les turbans, on jetait les malles, de par-dessus le bord, dans les canots, le tout assaisonné de coups

cette sensation, que les voyageurs eux-mêmes en soient conscients ou non, vient largement de deux expériences physiques, qui sont au sens propre, exotiques¹⁰ : la désinvolture des Orientaux pour le contact corporel, et la perception angoissante de leurs langues.

Quand Alexis de Valon dit : « ils se jetaient sur nous », il ne faut pas prendre cette expression au sens figuré, mais comme une réalité précisément établie. Les voyageurs sont souvent déconcertés, dès leur arrivée en Orient, face à l'afflux des autochtones qui n'hésitent pas à happer leur corps. Théophile Gautier passant à Malte en 1852 écrit :

Les bateliers vous tiraillent à droite et à gauche par le bras, par le collet d'habit, par la basque de la redingote, au risque de vous écarteler, détail dont ils se soucient peu ; ils se querellent et se battent à travers vous, vociférant, gesticulant, trépignant, se démenant comme des possédés¹¹.

Ce sans-gêne des Orientaux pour s'emparer du corps d'autrui doit paraître extrêmement insolite aux voyageurs, à qui s'imposait jusque-là une distance convenable et soigneusement mesurée entre les personnes, afin d'éviter de paraître trop familier et incorrect¹². Or les voyageurs, déconcertés en premier lieu par cette pression physique des autochtones, s'apercevront tôt ou tard que l'intervention physique est une coutume générale en ces terres, et que

de trique sur les épaules de fellahs." Lettre à Louis Bouilhet, le Caire, samedi soir, 10 h, 1^{er} décembre 1849, *ibid.*, p. 540.

¹⁰ Nous utilisons ce mot au sens premier : « qui n'appartient pas aux civilisations de l'Occident ».

¹¹ Théophile Gautier, *Constantinople et autres textes sur la Turquie*, (éd. originale : *Constantinople*, Michel Lévy, 1853), éd. Sarga Moussa, La Boîte à documents, 1990, p. 42.

¹² Sarga Moussa explique ce « choc corporel » des Européens, en s'appuyant sur la notion de « proxémie » d'Edward T. Hall, selon laquelle la distance interpersonnelle censément convenable est différente suivant les cultures ; un Européen, qui exige plus d'espace qu'un Arabe, se sent donc menacé par la proximité physique imposée par ce dernier. Voir Sarga Moussa, « Un défi à la communication : les récits de voyage en Égypte au XIX^e siècle », *Sprachkunst* 1989/1, p. 91-100, et aussi Edward T. Hall, *Le Langage silencieux*, (éd. originale : *The Silent Language*, New York, Doubleday & Co., 1959), traduit par Jean Mesrie et Barbara Niceall, Le Seuil, coll. Points, 1984.

ce qui leur a semblé d'abord une agression à leur rencontre n'est pas forcément un acte malveillant visant spécialement les étrangers. La comtesse de Gasparin, débarquant à Alexandrie en 1847, a ainsi pour première vision de l'Orient une mêlée confuse et violente :

Des nègres, des Arabes chargent nos malles. Antonio, notre drogman, que nous trouvons à terre, distribue à chacun des coups de poing en raison directe de sa peine. Les coups de poing d'Antonio sont caresses, en comparaison des coups de canne et des coups de pieds qui pleuvent de toutes parts. On se sent déjà sous un despotisme de fer. Je ne crois pas que les mots de dignité humaine figurent dans le dictionnaire égyptien¹³.

Ce « despotisme de fer », cliché répandu largement en Europe depuis des siècles¹⁴, apparaît ici aux yeux de la voyageuse comme une réalité palpable, détachée de tous les reflets fabuleux de la connaissance livresque. C'est un moment crucial dans l'expérience exotique, au-delà de tous les clichés, car l'arrivée en Orient se vit comme un choc physique, que l'on soit la victime d'un coup ou un observateur chanceux. La violence des chocs corporels indique donc par expérience aux voyageurs leur entrée dans un monde complètement différent¹⁵.

¹³ Valérie de Gasparin, *Journal d'un voyage au Levant*, par l'auteur du « Mariage au point de vue chrétien », (première édition, M. Ducloux, 1848, 3 t.), 4^e édition, Calmann Lévy, 1878, 2 t., t. I, p. 198.

¹⁴ Selon S. Stelling-Michaud, le cliché du « despotisme oriental » a germé en Europe au début du XVI^e siècle avec l'établissement des Turcs dans les Balkans et dans la plaine du Danube. « La terreur qu'inspiraient les Turcs, la *Türkenfurcht* ou *terror Christianorum*, exploitée par l'Eglise, par les réformateurs et par les pouvoirs civils, en réveillant l'ancien esprit de Croisade, contribua largement à répandre, dans tous les pays d'Europe, la croyance en une opposition irréductible entre l'Europe chrétienne et l'orient musulman, pays de l'Infidèle. » Sven Stelling-Michaud, « Le mythe du despotisme oriental », *Schweizer Beiträge zur Allgemeinen Geschichte*, vol. 18-19, 1960-61, p. 330. Après certains mouvements contraires des idées, soutenues par les écrivains aux XVI^e et XVII^e siècles comme Montaigne et Bodin, qui « admiraient certaines qualités et vertus des Turcs, notamment leur esprit de tolérance à l'égard de la minorité chrétienne, leur discipline, leur sobriété. » [*loc. cit.*], Montesquieu a définitivement fixé ce cliché dans son *De l'esprit des lois* (1748). Voir aussi Alain Grosrichard, *Structure du sérail*, Seuil, 1979.

¹⁵ De même que la comtesse de Gasparin, Flaubert remarque, dès son débarquement en Orient, une volée de coups de bâton, comme une caractéristique des Orientaux ; il écrit ainsi dans la

Un autre élément décisif dans la première impression des voyageurs vis-à-vis de l'Orient, et qui vient encore les déconcerter, est la langue des autochtones. Autant que la promiscuité physique, matérialisée par des contacts fréquents du corps, la langue se présente elle aussi sous un jour éminemment oriental. C'est naturellement sa qualité de langue étrangère qui déconcerte d'abord les nouveaux arrivés. Il est exceptionnel à cette époque que les voyageurs apprennent d'avance les langues locales¹⁶, et les dialectes des autochtones, entendus pour la première fois, paraissent à certains voyageurs comme des bruits monotones, insignifiants, dénués de toute fonction communicative. La comtesse de Gasparin rejette, par exemple, dès son débarquement, la possibilité de comprendre la conversation des Arabes, en comparant leur langue aux cris d'animaux :

Le bruit des conversations arabes monte vers nous ; cette langue gutturale et saccadée ressemble au gloussement précipité des dindons ; impossible de distinguer un mot ou l'intention d'une phrase : j'en conclus que ce que nous prenons chez les animaux pour un chant monotone ou pour un cri, pourrait bien être un idiome riche et varié¹⁷.

Sans doute faut-il aussi remarquer ici une part de stratégie rhétorique de la voyageuse, qui souligne l'impénétrabilité de la langue orientale afin de mettre en valeur l'altérité du monde qu'elle vient de toucher, car elle révélera dans la suite du récit qu'elle a appris à parler, quoique de façon insuffisante, la langue locale. Cependant, ce qui est

première lettre adressée à sa mère après son arrivée à Alexandrie : "Le bâton joue un grand rôle ici, tout ce qui porte un habit propre rosse ce qui porte un habit sale, ou plutôt ce qui n'a pas d'habit [...]" Lettre à sa mère, Alexandrie, 17 [novembre] 1849, Flaubert, *op. cit.*, p. 528-529.

¹⁶ L'italien est la langue employée le plus souvent entre Européens et Orientaux, ignorant la langue de l'autre. Quétin recommande au voyageur partant en Orient d'apprendre l'italien avant son départ, ou au moins d'être accompagné d'un domestique qui s'y connaisse en cette langue utile : "Quant au langage, l'italien est la langue la plus généralement en usage dans toute la Grèce et la Turquie, tant en Europe qu'en Asie ; et si le touriste ne parle pas lui-même cette langue, il fera bien de se procurer un domestique qui la connaisse et la parle. C'est une précaution de toute nécessité et sans laquelle on ne peut ni s'expliquer ni se faire comprendre." Quétin, *op. cit.*, p. 5.

¹⁷ Comtesse de Gasparin, *éd. cit.* t. I, p. 198.

important ici, c'est que la voyageuse met en scène, malgré sa connaissance linguistique a priori, l'inintelligibilité de la langue orientale, comme un des éléments indispensables au spectacle du débarquement. En effet, la langue des autochtones constitue l'un des premiers signes de l'Orient pour les nouveaux débarqués, qui rendent compte, souvent avec condescendance, de ses intonations peu familières¹⁸.

Les sonorités inintelligibles des langues locales ne sont pourtant pas la seule cause de trouble pour les voyageurs débarqués. Si tel était le cas, le désagrément des voyageurs pourrait se dissiper, au moins théoriquement, par l'acquisition d'une connaissance de la langue ; le problème serait donc réduit à celui d'un apprentissage, rendant possible, une fois atteint un certain niveau, de communiquer avec la population. En réalité, le langage des Orientaux se caractérise par un autre élément agaçant, qui ne peut être réduit au problème de l'apprentissage, et dont il faut chercher la quintessence dans une autre sphère que celle de la langue étrangère. Gautier, débarqué à Malte en 1852, rend compte de son embarras face à cette caractéristique du discours des Orientaux :

On nous a aperçus du rivage. Une flottille de canots se dirige à toutes rames vers le bateau à vapeur ; nous sommes entourés, cernés, envahis, un abordage pacifique a lieu ; le pont se couvre en une minute d'une foule de canailles variées piaillant, criant, hurlant, jargonnant toutes sortes de langues et de dialectes ; on se croirait à Babel le jour de la dispersion des travailleurs. Avant de savoir à quelle nation vous appartenez, ces drôles polyglottes essayent sur vous l'anglais, l'italien, le français, le grec, le turc même, jusqu'à ce qu'ils aient rencontré un idiome dans lequel vous puissiez leur dire intelligiblement : « Vous

¹⁸ L'allusion au *Bourgeois gentilhomme* de Molière est un motif fréquemment utilisé pour rendre l'effet burlesque de la langue orientale : "Quoi qu'il en soit, et comme nous fûmes reconnus purs de toute maladie contagieuse, il nous fut permis de débarquer ; aussi notre pont fut-il envahi par des bandes de porte-faix arabes, de drogmans, de domestiques de place, baragouinant tous un langage impossible, évidemment emprunté aux cérémonies du *Bourgeois Gentilhomme*". Maxime Du Camp, « Le Nil », dans *Un voyageur en Égypte vers 1850*, (éd. originale, *Le Nil (Égypte et Nubie)*, Imprimerie de Pillet fils aîné, 1854), éd. Michel Dewachter et Daniel Oster, Sand-Conti, 1987, p. 72.

m'assommez ! allez-vous-en à tous les diables¹⁹ ! »

C'est toujours le même spectacle : abordage du navire par des embarcations, envahissement rapide du pont par des Orientaux, vacarme déchirant de leurs cris, avec ici, le fait que les autochtones emploient diverses langues occidentales pour offrir leurs services. Parler couramment plusieurs langues apparaît en effet comme une des caractéristiques des Orientaux. Ceux qui se sont saisis du navire d'Alexis de Valon importunaient les voyageurs « dans toutes les langues ». À la différence des Européens, dont la connaissance linguistique, même quand ils parlent différentes langues, sort rarement du cadre de l'Occident, les Orientaux parlent facilement plusieurs langues, orientales comme occidentales²⁰. C'est grâce à ces facilités linguistiques qu'ils s'adressent aux voyageurs, en essayant diverses langues, pour trouver finalement celle de leurs interlocuteurs. Cependant, malgré cet avantage, il ne paraît guère possible, ici non plus, d'établir un contact prolongé entre autochtones et voyageurs. La langue intelligible ne sert ici qu'à la déclaration d'un rejet de communication de la part du voyageur : « Vous m'assommez ! allez-vous-en à tous les diables ! » Pourquoi les paroles des Orientaux ne peuvent-elles susciter une communication avec les Européens ? L'altération éventuelle de leur élocution ne pourra expliquer à elle seule ce manque total de communication²¹. Le

¹⁹ Gautier, *Constantinople*, éd. cit., p. 41-42.

²⁰ « Constantinople est, du reste, la vraie tour de Babel, et l'on s'y croirait au jour de la confusion des langues. La connaissance de quatre idiomes est indispensable pour les rapports ordinaires de la vie : le grec, le turc, l'italien, le français sont parlés dans Péra par des gamins polyglottes. À Constantinople, le célèbre Mezzofanti n'étonnerait personne ; nous autres Français, qui ne savons que notre langue, nous restons confondus devant cette prodigieuse facilité. » *Ibid.*, p. 91-92. Le cardinal Joseph Mezzofanti (1771-1848) est un érudit italien célèbre pour sa connaissance linguistique. Il avait appris, selon le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle de Larousse*, cinquante-sept langues dont il connaissait d'ailleurs pour beaucoup les dialectes, « à un tel point qu'il reconnaissait, par exemple, la province d'un Italien aux premiers mots qu'il entendait. »

²¹ « Bien que ces divers dialectes soient étrangement altérés dans leur bouche, on parvient cependant bientôt à les comprendre [...] » Jean-Jacques Rifaud, *Tableau de l'Égypte et de la Nubie et des lieux circonvoisins ou Itinéraire à l'usage des voyageurs qui visitent ces contrées*, Treuttel et Würtz, 1830, p. 30.

problème se situe assurément au-delà des questions d'intelligibilité d'une langue quelconque.

Pour saisir précisément ce qui se joue là, il faut changer de point de vue : le problème ne se limite pas aux langues en elles-mêmes, mais s'étend au sujet parlant. Aux yeux des voyageurs, les Orientaux apparaissent au premier abord comme des antagonistes inquiétants, qui peuvent éventuellement les blesser. Un certain nombre de traits physiques des Orientaux, peu familiers aux Européens — la tonalité déchirante de la voix, l'accent guttural, les gestes violents, etc. — contribuent à la formation d'une image des « Orientaux agressifs ». Cette image, à peine formée, détruit toute possibilité d'une communication, quelle qu'elle soit, dans la mesure où le locuteur est un Oriental. Une fois reconnu comme tel, il aura beau parler quelque langue que ce soit, il relèvera pour les Européens des « Orientaux », entité avec laquelle l'échange est impossible. En somme, c'est d'abord le titre d'« Orientaux » qui empêche une communication éventuelle, et rares sont les exceptions permettant à un particulier d'être jugé hors de l'influence de cette image. Il peut être utile, pour concevoir plus nettement cette opération perceptive, de comparer le moment où Gautier débarque à Malte avec son arrivée à Constantinople ; deux spectacles dont la similitude est frappante, et qui font ressortir d'autant mieux la différence de perception à l'œuvre dans son regard :

Comme à l'ordinaire, le pont du Léonidas fut couvert en un instant d'une foule polyglotte : c'était un ramage à n'y rien comprendre de turc, de grec, d'arménien, d'italien, de français et d'anglais. J'étais assez embarrassé au milieu de ces charabias variés, quoique j'eusse avant de partir étudié le turc de Corville et de la cérémonie du *Bourgeois gentilhomme*, lorsque apparut, dans un caïque, comme un ange sauveur, la personne à qui j'étais recommandé et qui parle à elle seule autant de langues que le fameux Mezzofanti ; elle envoya au diable, chacune dans son idiome particulier, toutes les canailles qui m'entouraient, me fit entrer dans sa barque et me conduisit à la

Ce ne sont donc pas les langues en elles-mêmes qui sont la cause du malaise du voyageur, mais bien le statut des locuteurs. Un Européen ²³, installé depuis des années en Orient, et qui parle autant de langues que les autochtones, devient « un ange sauveur » qui arrache le voyageur hors de la foule angoissante des Orientaux. Ainsi la même aptitude polyglotte, dont disposent également deux parties différentes, fait de l'une des agresseurs angoissants et de l'autre un protecteur rassurant. En somme, l'appartenance à telle ou telle entité deviendra parfois un critère décisif pour la perception des voyageurs. Leur sentiment envers un individu, apparaissant l'un après l'autre devant eux pendant leur voyage, se laisse largement influencer par sa communauté d'origine. Cette perception a pour effet que les voyageurs présupposent d'emblée une certaine limite dans la possibilité de communication avec quiconque ressort à une autre culture que la leur. L'apparition d'une telle entité, perçue perpétuellement comme antagoniste de la culture occidentale, constitue certainement un des facteurs du dépaysement que produit un voyage en Orient.

Dans tous les cas, le débarquement se déroule d'une manière telle que les voyageurs, surpris par « l'assaut » des Orientaux, ne peuvent que rester dans un état d'ébahissement plus ou moins continu, sans rien savoir des démarches à entreprendre. Les rêveries qu'ils caressaient avant l'arrivée se dissipent en un instant, au moins pour un temps, et les voyageurs sont précipités dans la réalité vive de

²² Gautier, *éd. cit.*, p. 89.

²³ C'est à un Italien nommé Oscar Marinitsch, ami de Flaubert et de Du Camp, que Gautier est recommandé. Ce dernier le décrit ainsi dans une lettre à Louis de Cormenin, son intérimaire à la rédaction des feuilletons dramatiques de la *Presse* pendant son voyage : "J'ai trouvé dans Oscar Marinitsch, l'ami de Maxime, le guide le plus intelligent, le plus actif et le plus agréable possible. Il jaspine quatre ou cinq argots dans la perfection ; d'abord le turc, puis le grec, l'italien, l'anglais, l'allemand et le français comme un parisien." Lettre à Louis de Cormenin, Constantinople, 5 juillet 1852, *Correspondance générale 1852-1853*, éd. Claudine Lacoste-Veysseyre, Droz, t. V, 1991, p. 71. Par ailleurs, Flaubert recommande également à Marinitsch une maîtresse de Gautier, Ernesta Grisi, qui part à Constantinople avant son amant : voir Flaubert, *Correspondance, éd. cit.*, t. II (juillet 1851 à décembre 1858), 1980, p. 21-22.

l'Orient. Parmi les raisons de cette désillusion des voyageurs, on retiendra bien sûr, outre les tracés engendrés par les traits physiques peu familiers des Orientaux, une différence prononcée d'expérience et d'habitudes entre les deux parties ; les voyageurs, pour qui tout est nouveau sur ce sol, ne savent rien de la conduite à tenir, tandis que les Orientaux, accoutumés à l'arrivée des navires européens, peuvent profiter de l'ébahissement des voyageurs pour leur imposer leurs services. L'habitude du même procédé, répété à chaque arrivée des paquebots européens, donne ainsi un avantage aux Orientaux face à des voyageurs ignorants. De toute façon, le rapport entre voyageurs et autochtones est, au moins lors de l'arrivée en Orient, loin d'être équilibré, et les premiers sont totalement soumis à l'initiative des seconds, et réduits à suivre mécaniquement ce que leur indiquent leurs guides imposés. Telle est la réalité, certes imprévue et même décevante pour les voyageurs, de leur première rencontre avec l'Orient, qu'ils vont se mettre à explorer.

Rétablissement des droits

— Trois formalités des voyageurs après le débarquement

Les voyageurs qui viennent de fouler le sol de l'Orient se trouvent sur-le-champ dans une position assez inconfortable, faute d'aide fiable. Hors du paquebot qui leur était encore un prolongement de la patrie, ils ne connaissent *a priori* personne qui veuille les aider, pas plus que le moindre logement où s'installer. Ils sont déracinés, sans soutien matériel ni moral, qui puisse assurer leur séjour sur ces terres. C'est une situation d'autant plus inquiétante que les autochtones peuvent parfois manifester de la méfiance vis-à-vis de l'Européen, qui craint de se voir qualifié d'appellations déshonorantes comme « chien de chrétien ». Il devient donc indispensable de trouver au plus tôt un logement sûr, où l'on puisse se sentir protégé. C'est ainsi que les guides de voyage dans ces régions, qui commencent à

apparaître vers 1830²⁴, donnent diverses instructions sur les démarches à entreprendre après le débarquement. Ces conseils souvent très circonstanciés se proposent tous de raccourcir autant que possible cette période délicate entre le bateau et un hébergement, période où les voyageurs restent sans abri, donc désarmés contre des incidents imprévus²⁵.

Il est intéressant de remarquer une grande uniformité dans la conduite des voyageurs après leur débarquement. Ils accomplissent quasi mécaniquement certaines démarches déterminées, et ne semblent avoir aucune liberté d'action, au moins dans les moments qui suivent leur arrivée. Les trois actes suivants en viennent à constituer une routine pour les voyageurs français : descente à un hôtel du quartier franc, visite au consul de France, et demande des *firmans* (édits du souverain) au pacha local. Cette série d'actions est en effet entreprise, à des degrés de solennité différents, par presque tous les voyageurs de l'époque, qu'il s'agisse d'un Chateaubriand, déjà célèbre pour son *Génie du Christianisme*, et dépositaire de deux lettres brillantes de recommandation de Talleyrand et de Choiseul-Gouffier²⁶, ou d'un simple voyageur tel Chenavard,

²⁴ *Tableau de l'Égypte et de la Nubie* de Jean-Jacques Rifaud, paru en 1830, est sans doute le premier guide de voyage en Orient, et son auteur décrit dans la préface l'originalité de son entreprise : "Il n'est presque aucun pays en Europe où l'on ne trouve un guide ou itinéraire qui offre au voyageur toutes les instructions dont il a besoin. / Ce genre d'ouvrage n'est pas sans utilité ; les détails qu'on y rencontre préviennent souvent de fâcheuses méprises, et offrent des renseignements [*sic*] qu'on n'obtiendrait ailleurs qu'avec peine. / Jusqu'à ce jour, aucun livre pareil n'a été écrit pour l'Égypte. Cependant, en quel pays serait-il plus nécessaire ?" Rifaud, *op. cit.*, p. iii. À propos des rapports entre récits de voyage en tant que genre littéraire, et guides de voyage, voir Normand Doiron, « L'art de voyager. Pour une définition du récit de voyage à l'époque classique », *Poétique*, n° 73, 1988, p. 83-108.

²⁵ Par exemple, Quéting donne ce conseil aux voyageurs sur le point de débarquer à Alexandrie pour sauter du navire à l'hôtel d'un seul coup : "Avant de descendre du vapeur, il faut faire prévenir le maître de l'hôtel de l'Orient (hôtel français) d'envoyer la voiture vous chercher ; il fait toujours cela gratis." Quéting, *op. cit.*, p. 323.

²⁶ "Il y a plusieurs auberges à Péra qui ressemblent à celles des autres villes de l'Europe : les porteurs qui s'emparèrent de mes bagages me conduisirent à l'une de ces auberges. Je me rendis de là au palais de France. J'avais eu l'honneur de voir à Paris M. le général Sébastiani, ambassadeur de France à la Porte : [...] MM. Franchini frères, premiers drogman de l'ambassade, m'obtinrent, par l'ordre du général, les firmans nécessaires pour mon voyage de Jérusalem [...]" Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, éd. cit., p. 942-943. À propos des lettres de recommandation fournies par Talleyrand et Choiseul-Gouffier, voir *ibid.*, p. 684.

modeste architecte d'origine lyonnaise²⁷. En outre, comme il est rare qu'un voyageur reste durant son voyage dans une seule ville, et qu'il se rend en général successivement dans plusieurs cités, ces formalités devront être répétées à chaque arrivée dans une nouvelle ville. Quel est donc le but de ces démarches que les voyageurs accomplissent avec tant de régularité ? Quels bénéfices les nouveaux débarqués peuvent-ils espérer à travers cette routine ? Il s'agit en fait dans ces formalités de rétablir un équilibre, après le tour défavorable des événements subi par les voyageurs lors de leur arrivée en Orient, et de leur préparer une condition avantageuse pour leur séjour dans ce monde. Afin d'apprécier avec précision la valeur de ces actes routiniers des voyageurs, il nous faut examiner les enjeux de chaque formalité.

a). Descente dans un hôtel du quartier franc

Certains voyageurs, surpris au moment du débarquement par des autochtones qui se ruent vers eux pour leur offrir leurs services, se laissent aller à un état d'ébahissement. Ils sont à la merci des porteurs orientaux qui les traitent souvent comme un bagage, et les transportent automatiquement à un hôtel réservé aux Européens, sans leur demander leur avis²⁸. Chenavard, par exemple, subit lors de son

Talleyrand (1754-1838) était alors le ministre des Relations extérieures. Le comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817), diplomate et célèbre antiquaire, joua un rôle important lorsqu'il était l'ambassadeur de France à Constantinople, comme conciliateur entre la Porte et la Russie.

²⁷ "Ayant pris terre, nous nous rendîmes chez le consul de France, M. Batus, né de parents français, en Syrie. Il nous fit accueil, nous procura un guide et des chevaux pour nous rendre dans la Troade, et nous obtint du Pacha un bouyouroldi pour tous ces parages, jusqu'à Alexandria-Troas. Un bouyouroldi est un sauf-conduit, une recommandation adressée par le Pacha à tous les employés de la province, un ordre de bien recevoir l'étranger qui en est porteur." Antoine-Marie Chenavard, *Relation du voyage fait en 1843-44 en Grèce et dans le Levant*, Lyon, Imprimerie de Léon Boitel, 1846, p. 66. Le *bouyouroldi* est une variété de *firman*. Voir *infra*.

²⁸ Dans son récit de voyage, *Quinze jours au Sinaï*, ouvrage co-signé avec Alexandre Dumas, le peintre Adrian Dauzats raconte ainsi les moments hasardeux de son débarquement sur Alexandrie ; les voyageurs se laissent là mener par le bout du nez par les âniers égyptiens qui les emmènent de force sur leur montures : "Sur le port même, ainsi que nous voyons sur les

arrivée à Alexandrie la mésaventure suivante :

À notre débarquement, nous fûmes assaillis par les porte-faix et par une multitude de conducteurs d'ânes ; il nous fallut prendre une de ces montures, et nous descendîmes à l'hôtel de l'Europe, situé sur la grande place²⁹.

Sans être entraînés de force comme Chenavard, la plupart des voyageurs, à peine débarqués sur une nouvelle terre, doivent se diriger tout de même vers une partie précise de la ville, où ils pourront trouver un logement, un repas, divers services et des renseignements sur les lieux : le quartier franc. Ainsi le quartier franc est signalé par beaucoup de guides de voyage en Orient comme un endroit vers lequel les voyageurs doivent se précipiter avant toute chose dès leur arrivée. Relevons quelques indications exemplaires à cet égard. En 1830, dans son *Tableau de l'Égypte et de la Nubie*, Jean-Jacques Rifaud décrit dans les termes suivants la conduite à

places de Paris nos conducteurs de fiacres, de cabriolets et de coucous, les âniers attendent les arrivans [sic]. [...] Avant que je n'eusse eu le temps de me reconnaître, j'avais été pris, enlevé, mis à califourchon sur un âne, arraché de ma monture, transporté sur une autre, renversé de celle-ci sur le sable, et tout cela au milieu de cris et de coups échangés si rapidement, que je n'avais pas eu le temps d'opposer la moindre résistance. Je profitai du moment de répit que me donnait le combat qui se livrait sur mon corps pour regarder autour de moi, et j'aperçus Mayer dans une position encore plus critique que la mienne : il était tout à fait prisonnier, et, malgré ses cris, emmené au galop par son âne et par son ânier. Je courus à son secours, et je parvins à le tirer des mains de son infidèle [...] Alexandre Dumas et Adrian Dauzats, *Quinze jours au Sinaï* (première édition, Dumont, 1839, 2 t.), 2^e édition parue sous le seul nom de Dumas, 2 t., Desessart, 1846, t. I, p. 7-8. Pour des indications élémentaires quant à la paternité supposée de cet ouvrage, voir Sarga Moussa, *La Relation orientale*, Klincksieck, 1995, p. 142-143. Dauzats est parti pour l'Égypte en 1830 avec le baron Taylor, le peintre Mayer et le mouleur Vallet afin d'obtenir de Méhémet-Ali le don de l'obélisque de Louxor — celui qu'on voit de nos jours sur la place de la Concorde — à la France. Sur le voyage du peintre, voir Ghislaine Plessier, *Adrian Dauzats ou la tentation de l'Orient*, Musée des beaux-arts de Bordeaux, William Blake and Co. Edit., 1990.

²⁹ Chenavard, *ibid.*, p. 93. Du Camp, qui a débarqué en 1844 à Constantinople, se voit aussi obligé de suivre passivement, sans pouvoir jouir à son gré du panorama nouveau de cette ville, un porteur autochtone, qui se dirige vers Péra, le quartier franc : "En vain je veux m'arrêter, le Bulgare qui porte mon bagage marche toujours, et je suis contraint de le suivre. Je monte des rues mal pavées entre deux remparts de maisons muettes et aveugles, peintes en rouge, en jaune, en violet. J'arrive ainsi à Péra, émerveillé, charmé, et sentant ma raison ébranlée par la contemplation de tant de splendeurs réunies." Maxime Du Camp, *Souvenirs et Paysages d'Orient, Smyrne, Ephèse, Magnésie, Constantinople*, Arthur Bertrand, 1848, p. 99-100.

tenir pour un voyageur arrivant au Caire :

L'Européen qui arrive au Caire se rend directement au quartier franc, ou *Mouski* en arabe. Le Mouski comprend deux rues parallèles ; celle du sud, qui est le quartier français, et l'autre rue, dite le quartier impérial. Deux couvents catholiques, le couvent de *la Propagande* et celui de *la Terre-Sainte*, y sont ouverts aux voyageurs moyennant sept ou huit piastres par jour, tant pour le couvert que pour la nourriture. Il y a aussi dans le même quartier des auberges tenues par des Européens, où l'on vit très bien avec une dizaine de piastres par jour³⁰.

Frédéric Lacroix fait à propos de Constantinople la même recommandation, dans son *Guide du voyageur à Constantinople* paru en 1839 :

En arrivant à Constantinople, le voyageur ne doit point s'attendre à trouver dans cette capitale toutes les ressources qu'offrent les grandes villes d'Occident. Toutefois l'industrie des nations civilisées s'y est assez largement installée depuis quelques années pour assurer aux étrangers toutes les commodités de l'existence matérielle.

Ainsi le quartier de Péra, consacré aux Francs, possède des hôtels où l'on est convenablement hébergé à un prix raisonnable ; de sorte que l'on retrouve la vie européenne à côté des usages d'Orient³¹.

Enfin, Quétin écrit en 1846, à l'attention des voyageurs en Égypte :

Au Caire il y a maintenant un excellent hôtel français, appartenant au maître de l'hôtel d'Orient à Alexandrie : demandez donc l'adresse à Alexandrie ; il est situé sur la place de l'Esbequeck, au Caire. [...]

Si on préfère un hôtel plus modeste que celui de la place de l'Esbequeck, il y a dans le quartier franc l'hôtel français, tenu par Domeck ; il est bon aussi ; il coûte 35 piastres égyptiennes ou 7 fr.

³⁰ Rifaud, *op. cit.*, p. 61-62. L'auteur fait d'ailleurs le même conseil aux voyageurs arrivés à Alexandrie : "L'étranger qui n'est recommandé à aucune maison de commerce trouve dans le quartier franc des auberges où il reçoit, pour un prix modéré, la nourriture et le logement." *Ibid.*, p. 31.

³¹ Frédéric Lacroix, *Guide du voyageur à Constantinople et dans ses environs*, Bellizard, Dufour et C^{te}, 1839, p. i.

50 c. par jour³².

Les voyageurs n'ont pas le choix, effectivement, au regard de ce premier acte à accomplir après leur arrivée. Même un voyageur aventureux tel Nerval, qui n'aime pas être vu comme un « simple touriste », et essaie de s'intégrer dans le milieu des autochtones, se voit obligé pendant les quelques jours après son arrivée au Caire de loger dans un hôtel français, avant de trouver une maison indépendante dans le quartier copte³³. En somme, quelque mode de vie qu'ils veuillent désormais adopter sur cette terre, les voyageurs doivent commencer par s'installer dans un hôtel — ou à défaut une autre résidence — dans le quartier franc, ce qui leur permet d'avoir un toit assuré. Toutes les aventures ne vont commencer qu'après cette installation. Mais qu'est-ce donc que le quartier franc, ce point de convergence, où se dirigent tous les nouveaux débarqués comme en une sorte d'acte rituel ?

Le quartier franc existe dans toutes les grandes villes du Levant où les voyageurs peuvent passer : il se nomme *Mousky* au Caire, *Péra* et *Galata* à Constantinople, *la rue des Francs* à Smyrne, *le camp des Français* à Alep, etc. Dans cette partie d'une ville se réunissent en effet les Francs, c'est-à-dire les résidents européens en Orient, qui s'attachent à diverses activités professionnelles : l'administration, le commerce et d'autres métiers indispensables à la vie des Européens³⁴. Cette communauté européenne que constitue le

³² Quétin, *Guide en Orient*, op. cit., p. 325.

³³ « Nous avons commencé par nous loger à l'hôtel français, mais il fallait payer 7 fr. 50 par jour, de sorte qu'on nous a dit qu'il valait mieux louer une maison et y faire faire notre cuisine, tout étant fort bon marché d'ailleurs. Après cinq à six jours d'hôtel nous avons pris ce parti. Nous avons trouvé une maison complète dans le quartier copte, pour 1 fr. 25 par jour chacun. » Lettre à son père, le Caire, 14 février [1843], Gérard de Nerval, *Œuvres complètes*, éd. dirigée par Jean Guillaume et Claude Pichois, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, 1989, p. 1391.

³⁴ Robert Paris signale trois classes principales qui composaient au XVIII^e siècle la communauté française au Levant. 1) Le personnel administratif, peu nombreux, attaché au consulat. 2) Les marchands. L'élément essentiel de la communauté. La moitié des totaux. Ils composaient l'Assemblée nationale. 3) Les autres Français. La classe la moins importante tant numériquement que par leur rôle : perruquiers, tailleurs, cuisiniers, cabaretiers, aubergistes, menuisiers, forgerons, charrons, chaudronniers, armuriers, horlogers, charpentiers, calfats,

quartier franc était née originellement d'un groupe d'entraide des commerçants de la zone méditerranéenne. Ces marchands étaient souvent d'origine marseillaise³⁵. La Chambre de Commerce de Marseille, qui monopolisait alors le commerce avec l'Empire ottoman (dans lequel la France resta d'ailleurs le premier pays jusqu'au début du XIX^e siècle) privilégiait ses concitoyens dans tous les postes importants³⁶. Les marchands ont créé à chaque échelle un cercle de solidarité, où l'identité de langue, de coutume, d'esprit et de religion rassemblait tous les compatriotes installés dans ce monde si dissemblable de celui de l'Europe.

Ce regroupement des Européens était d'ailleurs conforme à la politique intérieure du gouvernement de la Porte. Bien que la présence des Européens soit tolérée en Turquie, elle portait tout de même en elle le germe de désaccords qui pouvaient bouleverser l'ordre de l'Empire. Chrétiens qu'ils étaient, les Européens risquaient d'une part d'être l'objet de la xénophobie des musulmans, et d'autre part étaient suspectés d'exercer une influence sur les *rayas* (sujets non musulmans de l'empire). Ainsi la politique administrative de la Porte consistait à séparer les Européens du reste de la population, afin de parer à des désordres pouvant découler de contacts trop étroits entre Européens et autochtones. À la demande du gouvernement turc, l'autorité française obligeait donc ses citoyens à

boulangers, médecins, chirurgiens et apothicaires, etc. Voir Robert Paris, *Histoire du commerce de Marseille*, t. V, (De 1660 à 1789, Le Levant), Chambre de Commerce de Marseille, sous la direction de Gaston Rambert, Plon, 1957, p. 231-238.

³⁵ Nous devons sans doute nous abstenir de considérer la relation des Européens aux villes du Levant selon la division conventionnelle des nations ; Nerval, qui croise partout les gens de Marseille installés en Orient — Mme Bonhomme, une maîtresse du cabinet de lecture au Caire, Mme Carlès, directrice d'une école des jeunes filles à Beyrouth, un compagnon au bord du bateau de Beyrouth à Saint-Jean-d'Acre, etc. —, écrit : « Je ne cite point Marseille avec la France, car dans le Levant on ne tarde pas à s'apercevoir que les Marseillais forment une nation à part ; ceci soit dit dans le sens le plus favorable d'ailleurs. » Gérard de Nerval, *Voyage en Orient*, dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. II, 1984, p. 282.

³⁶ Certes, l'influence de Marseille diminuait au XVIII^e siècle, où les postes de consuls au Levant, occupés jusque-là presque exclusivement par des Marseillais, s'ouvrent un peu aux Provençaux comme aux Artois, et même aux Français d'autres provinces. Cela ne signifie pas pourtant que les Marseillais aient cessé d'exercer une prédominance dans le commerce méditerranéen. Voir Paris, *op. cit.*, p. 221-222.

habiter dans un même quartier réservé aux Européens, le seul où il était permis d'avoir des magasins³⁷.

Le quartier franc ainsi formé est donc un espace particulier, qui présente au beau milieu d'une ville orientale un aspect tout à fait européen. Les habitants sont presque exclusivement les Occidentaux, qui parlent là les langues européennes, et mènent une vie rappelant plus ou moins leur patrie. Cette colonie commerciale est donc comme un village d'Europe, surgi comme par magie, dans un environnement complètement différent. C'est précisément cette particularité du quartier qui pousse les voyageurs européens à se diriger dès leur arrivée vers cette partie originale de la ville. Il serait difficile en effet aux voyageurs, qui ne connaissent pas bien la vie orientale, de se lancer immédiatement dans la visite d'une ville, sans passer par une préparation convenable, sur le plan matériel aussi bien que mental. Ils risqueraient fort, faute de connaissance des coutumes locales et de la langue des autochtones, de rencontrer des troubles imprévus et même fâcheux, qu'ils ne pourraient résoudre par eux-mêmes. Il vaut beaucoup mieux s'installer d'abord dans un milieu qui ne contrarie pas trop l'esprit des voyageurs par son caractère étranger, pour recueillir les renseignements nécessaires, et surtout pour récupérer de l'énergie, après la fatigue d'une longue navigation et le désordre du débarquement. Le quartier franc est à cet égard idéal. On peut se servir là de meubles à l'occidentale, ce qui est déjà exceptionnel en Orient³⁸, et on peut même se faire servir des repas européens³⁹. Outre ces commodités de la vie quotidienne, les

³⁷ Paris, *op. cit.*, p. 263-264.

³⁸ "Le logement qu'on m'avait préparé occupait le premier étage d'une maison située à l'extrémité d'une rue du quartier Franc, le seul que les Européens puissent habiter. [...] J'avais un salon aux murailles blanchies à la chaux, au plafond de bois peint en gris et rechargé de filets bleus, meublé d'un long divan, d'une table et d'un miroir de Venise dans un cadre or et noir ; une chambre à coucher avec un lit de fer et une commode. Cela n'avait rien d'extrêmement oriental, comme vous voyez [...]" Gautier, *éd. cit.*, p. 90-91.

³⁹ "[...] sa table d'hôte [de l'hôtel français] lutte avec bonheur contre la difficulté de varier les mets européens dans une ville où manquent le bœuf et le veau. C'est cette circonstance qui explique surtout la cherté des hôtels anglais, dans lesquels la cuisine se fait avec des conserves de viandes et de légumes, comme sur les vaisseaux." Nerval, *éd. cit.*, p. 272.

voyageurs trouvent dans ce quartier des compatriotes qui connaissent bien le pays. Ces résidents du quartier franc sont d'autant plus précieux pour les voyageurs qu'ils peuvent leur donner des conseils pratiques, des renseignements utiles qu'on ne peut obtenir que de gens résidant réellement sur place, qui plus est au moyen de la langue française. Ainsi, le quartier franc est une étape décisive pour les nouveaux débarqués, où ils peuvent reprendre haleine après leur arrivée dans ce monde inconnu, et s'habituer peu à peu à la vie locale, avant de se lancer définitivement dans une exploration de l'Orient.

Par ailleurs, la communauté française installée dans le quartier franc présente un caractère de tempérament collectif singulier, qui n'est certainement pas sans attrait pour les voyageurs : elle se caractérise par un état plus ou moins artificiel, marqué par sa nature, pour ainsi dire, « plus française que la métropole ». La cohésion des membres de la communauté ne cesse d'être renforcée aussi bien par l'autorité française que par les composants de la communauté, de sorte qu'elle se présente comme une vraie patrie, certes plus petite mais d'autant plus solide. Tout au long du XVIII^e siècle, les administrations françaises, représentées par la Chambre de Commerce de Marseille, les consuls aux échelles et le ministre des affaires étrangères, s'étaient efforcés, parallèlement au gouvernement turc, de séparer autant que possible la population française des sujets du sultan. Ces trois organes, qui se disputaient parfois le contrôle du commerce français au Levant, trouvaient un accord sur ce point pour des raisons différentes⁴⁰, et établirent donc diverses politiques visant

⁴⁰ Les mesures prises par les administrations pour empêcher les Français de s'installer à long terme en Orient reposaient sur des raisons très complexes, car chaque organisation y trouvait ses propres intérêts, souvent entrelacés inextricablement. On peut néanmoins les résumer ainsi : la Chambre de Commerce de Marseille redouta d'abord que les marchands marseillais, installés définitivement au Levant, ne rapportent pas à leur ville natale la richesse acquise à l'étranger. On s'y inquiéta également de ce que cet exode de concitoyens ne conduise à une perte du savoir-faire commercial, transmis de génération en génération dans cette ville, et qui permettait de maintenir le monopole de Marseille. D'autre part, les consuls craignirent que des gens sans moralité, venant fréquemment pour s'abriter dans ces régions, ne souillent la renommée des Français face aux autorités turques, qui pouvaient tenir tous les membres d'une nation pour solidaires des méfaits de ces individus. Enfin, le ministre des affaires étrangères craignait que certains Français ne finissent par s'enraciner et ne se fondent dans la vie locale,

à conserver la « pureté du sang » des Français. Ainsi, les autorités multiplièrent les mesures empêchant un séjour trop long des Français en Orient, ce qui aurait pu leur offrir plus d'occasions de s'attacher aux autochtones : obtention obligatoire d'un certificat de résidence, en vue d'empêcher les départs en fraude, limitation de la durée de résidence⁴¹, interdiction des possessions foncières aux échelles, et du mariage mixte, qui devenait de plus en plus stricte⁴². Certes, ces politiques se relâchent un peu au XIX^e siècle, mais elles conservent tout de même suffisamment d'effets pour donner une physionomie particulière au quartier franc, la première destination des voyageurs à leur arrivée dans une ville.

D'autre part, la solidarité de la communauté française était également recherchée par ses membres, qui souhaitaient s'unir, non seulement afin de faciliter leurs activités commerciales, pour lesquelles une coalition des marchands français renforçait leur position dans les négoce avec les marchands autochtones, mais aussi pour se sentir moralement liés dans ce milieu étranger et parfois hostile. Ainsi, un événement minime pouvait prendre dans cette société microcosmique une importance énorme, et on organisait des cérémonies au moindre prétexte, avec autant de solennité que possible. La séance de l'assemblée nationale, les messes catholiques du dimanche ou des jours fériés, les événements heureux ou les deuils de la patrie, et les passages des vaisseaux français offraient donc aux Français du Levant des prétextes précieux pour tenir de grandes fêtes collectives et affirmer ainsi leur solidarité⁴³.

pouvant même se convertir à l'islam. Voir Paris, *op. cit.*, p. 239-244 et 281-282.

⁴¹ La durée maximale de séjour était fixée à dix ans, assortie d'une durée minimale de cinq ans entre deux séjours ; par la suite, la durée maximale de séjour fut portée à quinze ans.

⁴² Législation draconienne contre les mariages mixtes et les « métis » (ordonnance du 11 août 1716) ; l'exclusion des assemblées nationales des Français qui épouseraient des « filles du pays » (ordonnance du 21 décembre 1716) ; la réfutation de la nationalité française aux enfants des femmes indigènes (ordonnance du 25 août 1728) ; l'interdiction aux Français qui se mariaient dans les échelles de faire des affaires avec la France, directement ou indirectement, sous peine de confiscation des marchandises et d'une amende de 3000 livres. L'interdiction s'étendait aux fils de Français et de femmes indigènes dont le père était mort, « à moins de six ans de séjour dans le royaume. » Voir Paris, *ibid.*, p. 282.

⁴³ Paris, *ibid.*, p. 285.

Les membres de la communauté française, originellement soumis au contrôle de l'administration, pour conserver « la pureté du sang », cherchent ainsi sans cesse des motifs pour afficher leur origine commune. Se met donc en place une société plus française que son homologue d'origine, radicalisée plus ou moins artificiellement à la fois par les gouvernants et par les gouvernés. Fréquenter cette communauté agit naturellement sur l'esprit des voyageurs, qui se sentent isolés dans la foule orientale, largement privés des moyens de communiquer. Ils trouveront chez les résidents français en Orient une camaraderie fondée sur une racine commune, ressentie comme d'autant plus précieuse en ce milieu étranger, où ils éprouvent parfois un dépaysement irritant. Ils deviendront ainsi plus sensibles à leur appartenance française, et ils seront parfois plus patriotes qu'ils ne l'étaient en France. Observons ici un exemple curieux à cet égard, qui montre bien la force d'agrégation exercée par une nationalité commune sur tous les concitoyens installés en Orient, y compris les voyageurs, ces résidents momentanés, à travers la façon dont Gautier rend compte de l'animation générale des Français à Constantinople, qui se réunissent au débarcadère de Péra pour fêter l'arrivée du Charlemagne, l'un des premiers navires français de guerre à hélices, qui entre à Constantinople à la fin du mois de juillet 1852 :

Le lendemain, l'ambassadeur fit sa descente avec le cérémonial officiel, il fut reçu à terre par les deux délégués du commerce et ce qu'à l'étranger on appelle la nation, — c'est dire [*sic*] tous les Français présents à Constantinople. Je pris place parmi les rangs du cortège, et nous accompagnâmes M. de la Valette [l'ambassadeur de France] jusqu'au palais de l'ambassade, situé dans la grande rue de Péra : cette cérémonie a quelque chose de touchant. Cette poignée d'hommes perdus dans cette ville immense où règne une religion différente, où se parle une langue dont les racines nous sont inconnues, où tout est différent de nos usages, lois, mœurs, costumes, se rassemblant et formant une petite patrie autour de l'ambassadeur, en qui se personnifie la France, avait une poésie sentie des moins susceptibles de ce genre d'impression. — Il y avait là des gens qui marchaient tête nue sous un soleil brûlant, et qui, certes, professaient

des opinions opposées à celles du gouvernement représenté par M. de la Valette, des républicains, des exilés mêmes ; mais à cette distance toute hostilité particulière disparaît ; on ne se souvient plus que de l'*alma mater*, de la sainte mère commune⁴⁴.

Il faut toutefois noter que le climat tendu de la capitale turque de l'époque, à la veille de la guerre de Crimée, rend la solidarité française plus manifeste encore que d'ordinaire. Quoi qu'il en soit, tous les habitants français de la ville se réunissent ainsi, sans distinction de professions, de classes sociales ni même d'opinions politiques, autour de l'ambassadeur, symbole personnifié de la France, pour démontrer une cohésion française. Le voyageur partage visiblement une émotion nationaliste avec les résidents français de Constantinople, stimulée par cet événement exceptionnel. Il est agité, et même un peu ému par une ambiance particulière de mobilisation volontaire de ses compatriotes, auxquels il jette un regard plein de sympathie en tant que Français à l'étranger, pareillement expatrié. Bref, il prend ici conscience plus que d'ordinaire, et même avec une certaine fierté patriotique, de son appartenance française.

En Orient, le lien de nationalité commune revêt une importance considérable. Minorité absolue, les Européens sont portés le plus souvent à s'unir contre les autochtones, qui leur paraissent souvent méfiants à leur égard. Ainsi des individus, dont l'entente serait difficile en France à cause d'un désaccord de diverses sphères — politique, sociale et personnelle, etc. — se trouvent ici facilement solidarisés au seul titre de leur racine commune. Ce désir de fréquenter ses semblables agit de façon particulièrement forte sur le voyageur. Implanté brusquement dans un milieu radicalement différent de l'Europe, plus ou moins déconcerté dans la foule angoissante des autochtones, le voyageur trouve tout naturellement chez ses compatriotes une camaraderie aussi précieuse que rassurante. Le but de la première démarche des voyageurs, qui se rendent au quartier franc à peine arrivés en Orient, doit surtout être pris en ce

⁴⁴ Gautier, *Constantinople*, éd. cit., p. 229-230.

sens ; ils ne cherchent pas seulement divers avantages que ce quartier leur procure pour augmenter leur confort physique. Ce qu'ils y cherchent en même temps, et souvent avec plus d'ardeur, est un confort de l'esprit, bouleversé peu ou prou dans le tracas depuis le débarquement. Le quartier franc peut parfaitement répondre à ces demandes, avec ses résidents européens et son ambiance familière, bref en sa qualité de la « petite patrie » transplantée en Orient.

b). La visite au consul

Le voyageur qui a trouvé un logement dans le quartier franc doit maintenant entreprendre une deuxième tâche préparatoire, pour rendre sûr et même agréable son séjour dans la ville : une visite au consul⁴⁵. Ce déplacement exige d'ailleurs peu de peine, car le consulat (ou la résidence du consul) se trouve en général au centre du quartier franc, comme pour marquer le rôle prépondérant du consul au sein de la communauté française⁴⁶. Une visite à ce représentant

⁴⁵ En ce qui concerne le Levant, il existait deux autorités différentes, deux types d'agents locaux du gouvernement français : les consuls résidant à diverses villes, qui pouvaient être considérés plutôt comme les responsables des marchands, et l'ambassadeur à Constantinople, qui se chargeait des négociations politiques auprès de la Sublime Porte en tant que délégué du gouvernement français. Ces deux représentants de l'État, qui remplissaient d'ailleurs une même fonction de protecteur envers les voyageurs, se livraient à une lutte d'influence permanente, issue d'une rivalité de longue date. Les consuls étaient nommés originellement par les villes provençales, notamment Marseille, qui faisaient commerce avec le Levant, en vue d'assurer la sécurité de leurs marchands, et le bon déroulement des négociations avec les autorités locales. Mais en 1560, le roi Charles IX décide d'élever leur statut de simples fondés de pouvoirs d'une corporation à celui de représentants officiels de l'État, afin d'augmenter leur autorité aux yeux des gouverneurs étrangers. Cependant, même après cette revalorisation de l'État, les consuls gardent toujours un esprit d'indépendance, et sous la protection de la Chambre de Commerce de Marseille, toujours un peu frondeuse, ils entrent souvent en conflit avec les ministres, et surtout l'ambassadeur, leur concurrent direct dans leurs fonctions. À propos de cet antagonisme entre les consuls et l'ambassadeur, voir Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle*, Hachette, 1911, p. 5-6, et M. Moreuil, *Manuel des Agents consulaires français et étrangers*, Videcoq fils aîné, 1850, p. XV, p. XXI-XXII et p. 345 et sqq. Dans cette analyse nous n'étudions que la fonction de protecteur jouée par ces instances, sans les détailler séparément.

⁴⁶ Dans certaines petites villes, la résidence du consul sert souvent de logement destiné aux voyageurs compatriotes. Marcellus, qui passe à Ptolémäide en Asie mineure pendant son voyage de 1816-1820, consigne dans ses *Souvenirs de l'Orient* une description de la maison du

des résidents français, assure de fait d'énormes bénéfices aux voyageurs. Rifaud explique ainsi le but de cette visite, à propos des voyageurs qui viennent d'arriver au Caire :

Le voyageur qui n'apporte avec lui aucune denrée qui soit taxée par la douane, n'a rien à démêler avec les autorités locales ; mais, de même qu'à Alexandrie, il doit se présenter au consulat de sa nation avant de s'occuper de ses affaires ou de se livrer à sa curiosité. Cette démarche n'est pas obligée, mais elle procure la ressource d'une protection et d'un appui, ce qui n'est pas indifférent au milieu d'une ville aussi considérable que le Caire⁴⁷.

Le consul est pour ainsi dire un souverain de cette petite patrie implantée en Orient. Son pouvoir est d'ailleurs d'autant plus grand que la structure administrative du consulat est simplifiée par un personnel limité⁴⁸. Un consul cumule effectivement des fonctions très multiples, comme celles de juge, d'officier d'état civil, de notaire, de juge de paix, d'administrateur, de magistrat de police et d'agent politique⁴⁹. Et par-dessus tout, le consul est protecteur de tous les compatriotes, comme responsable de la nation entière à l'étranger⁵⁰. Une protection de cette autorité n'est donc pas sans conséquences pour les voyageurs, qui pourront compter sur elle dans

consul où il a logé, qui reflète symboliquement la position hiérarchique du consul et des membres de la communauté : "J'allai loger chez notre consul, au milieu du kan de France. Le commerce français possède encore quelques-uns de ces grands édifices dans la plupart des villes du midi de l'empire ottoman ; ce sont comme de vastes couvents avec une immense cour entourée sur ses quatre faces de bâtiments mal distribués ; une galerie intérieure règne partout au premier étage, et amène aux divers appartements des locataires : nos compatriotes se trouvent ainsi réunis sous le même toit, et le consul réside au milieu des négociants de sa nation." Marcellus, *op. cit.* t. I, p. 415.

⁴⁷ Rifaud, *op. cit.*, p. 62. L'auteur fait le même conseil pour un séjour à Alexandrie : "Ces premiers arrangements [*sic*] terminés [la recherche d'un logement dans le quartier franc], le voyageur doit s'empresser d'aller présenter ses devoirs au consul de sa nation, et réclamer sa protection. Dépositaire de l'autorité du souverain qu'il représente, un consul est le surveillant de ses co-nationaux, le juge de leurs différends, le défenseur de leurs droits." *Ibid.*, p. 31.

⁴⁸ Au total trois à cinq hommes, parfois même un seul pour les petites échelles. Voir Paris, *op. cit.*, p. 231.

⁴⁹ Moreüil, *op. cit.*, p. XXIII.

⁵⁰ "Les consuls étaient les chefs et les protecteurs de leurs compatriotes en pays étrangers [...]" Moreüil, *loc. cit.*

le cas d'incidents imprévus. Ainsi, une visite au consul de sa nation devient un acte vivement conseillé, même si elle ne relève pas des formalités obligatoires. Les voyageurs, ordinairement munis à l'avance de lettres de recommandation aux consuls de chaque ville, rendent visite, le plus tôt possible après leur arrivée à une nouvelle cité, au consul du lieu pour lui demander protection.

En effet, on aurait tort de sous-estimer le rôle joué par le consul sur la vie des voyageurs pendant leur séjour dans une ville. La puissance du chef de la nation française peut changer radicalement les conditions de voyage, ce qui se répercute naturellement sur les impressions des voyageurs concernant la ville visitée. Par exemple, une intervention du consul permet aux voyageurs d'avoir rapidement ce qui leur est nécessaire pour une exploration de la ville et des alentours : interprète, guide local, hébergement, monture pour le transport, provisions, lettres de recommandation adressées aux responsables de chaque destination, etc.⁵¹ Si l'on considère les difficultés qu'auraient les voyageurs à se procurer par eux-mêmes toutes ces commodités en terre étrangère, on comprend bien l'avantage d'une protection du consul qui épargne toutes ces peines. De plus, l'intérêt d'une visite au consul apparaît pleinement lorsque les voyageurs sont entraînés par malchance dans un trouble quelconque avec la population locale. Étrangers qu'ils sont, les voyageurs ne peuvent, dans une telle situation, que faire appel au consul dont ils relèvent. Ce protecteur des Français en cette terre

⁵¹ Les facilités auxquelles accèdent les voyageurs, grâce à l'autorité du consul, pour se procurer le nécessaire à leur voyage, sont bien représentées dans une scène des *Quinze jours au Sinaï* de Dauzats ; les voyageurs n'ont besoin de rien faire dans le consulat d'Alexandrie pour chercher des guides et des montures pour une excursion : "M. de Mimaut [le consul français à Alexandrie] nous accueillit avec une grâce parfaite. Homme de lettres distingué, archéologue infatigable, défenseur jaloux non seulement des droits, mais encore de la dignité de notre nation, tout Français était sûr de trouver auprès de lui, hospitalité comme voyageur, protection comme compatriote. [...] Après une conversation animée comme celle qui s'établit entre compatriotes qui se retrouvent à mille lieues de leurs pays, et pendant laquelle M. Taylor exposa les motifs de son voyage et la mission dont il était chargé près du pacha, nous fîmes venir des guides et des ânes ; car cette fois nous étions guéris des voyages à pied, et nous nous acheminâmes vers la porte Mahmoudié, qui conduit aux ruines de la vieille Alexandrie." Dauzats, *op. cit.*, p. 13-14.

fournit alors un secours nécessaire pour régler le problème, tantôt en envoyant le drogman, interprète attaché au consulat et qui se charge des négociations avec les indigènes, tantôt en montrant lui-même la dignité de la France, incarnée en lui, aux gouverneurs locaux.

En somme, le consul est pour les voyageurs un suprême protecteur en cette terre étrangère et parfois hostile. En témoignent les expressions de gratitude, que les voyageurs-écrivains adressent aux consuls dans les récits de voyage écrits à leur retour en France. En effet, le consul apparaît souvent sous un jour très favorable dans les divers récits de voyage, comme c'est le cas, par exemple, de Drovetti, consul français à Alexandrie, auquel Chateaubriand rend un hommage emphatique dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* :

Jusqu'à présent j'ai parlé de nos consuls dans le Levant avec la reconnaissance que je leur dois ; ici j'irai plus loin, et je dirai que j'ai contracté avec M. Drovetti une liaison qui est devenue une véritable amitié. M. Drovetti, militaire distingué et né dans la belle Italie, me reçut avec cette simplicité qui caractérise le soldat et cette chaleur qui tient à l'influence d'un heureux soleil. Je ne sais si, dans le désert où il habite, cet écrit lui tombera entre les mains ; je le désire, afin qu'il apprenne que le temps n'affaiblit point chez moi les sentiments ; que je n'ai point oublié l'attendrissement qu'il me montra lorsqu'il me dit adieu au rivage [...] Je n'ai ni crédit, ni protecteurs, ni fortune ; mais si j'en avais, je ne les emploierais pour personne avec plus de plaisir que pour M. Drovetti⁵².

Les services du consul, ressentis comme précieux d'autant plus qu'ils sont fournis en milieu étranger, touchent le voyageur, au point qu'il conçoit envers cet agent de l'État une vraie amitié, qui dépasse une simple liaison fonctionnelle plus ou moins passagère.

Même si le style par trop ardent de Chateaubriand peut inciter à voir là un attachement exceptionnel entre deux personnes parvenues fortuitement à une entente, il n'est pas du tout rare de rencontrer dans les récits de divers voyageurs ce genre de discours laudatif à l'égard

⁵² Chateaubriand, *éd. cit.*, p. 1135-1136.

des consuls. Voici un autre échantillon d'un témoignage de reconnaissance envers un consul, tiré du *Voyage en Orient* de Lamartine — parmi tant d'autres :

Ce jeune et aimable consul est celui de tous les agents français dans l'Orient qui accueillait le plus cordialement ses compatriotes et honorait le plus le nom de sa nation ; j'emportais un poids de reconnaissance et une amitié véritable du souvenir de ses deux réceptions [...]⁵³

Il s'agit ici de M. Bottu, consul de France à Chypre, qui a accueilli deux fois le poète lors de ses différents passages dans l'île. Comment doit-on comprendre un tel hommage ou une expression de reconnaissance incorporés dans un récit de voyage ? Ce compliment inséré dans un ouvrage plus ou moins littéraire paraît d'autant plus incongru qu'il est adressé à un agent de l'État, un fonctionnaire administratif qui se charge a priori du service public dans la région. Sans doute faut-il tenir compte de ces gestes de civilité adressés aux consuls, sans s'en débarrasser comme d'un détail insignifiant, sous peine de méconnaître l'influence décisive de ces fonctionnaires.

En fait, une telle expression de remerciements révèle une forme de voyage, adoptée consciemment ou non ; une relation avec le consul assure forcément aux yeux du monde l'identité du voyageur, qui pourra passer partout pour un Français confirmé par l'autorité française sur place. Ce rétablissement de statut n'est pas sans importance pour le voyageur, car ce statut ordonne aux indigènes des traitements dignes d'un Français, membre de cette puissante nation européenne à l'influence considérable dans les pays orientaux. Un acte grossier envers lui risquera d'être le cas échéant interprété comme une insulte contre la France entière. Les autochtones sont donc désormais obligés de traiter le voyageur avec autant de respect qu'ils doivent en faire montre à la nation française. En somme, une

⁵³ Alphonse de Lamartine, *Voyage en Orient* (éd. originale : *Souvenirs, Impressions, Pensées et Paysages pendant un Voyage en Orient (1832-1833)*, Gosselin et Furne, 4 t., 1835), éd. Sarga Moussa, Champion, 2000, p. 510.

liaison avec le consul constitue une “tactique de voyage”, qui vise à abriter le voyageur, fragile en tant qu’individu, sous l’autorité de sa nation, afin à la fois de le protéger contre une dépréciation éventuelle des indigènes et de lui faire bénéficier des respects dus à son appartenance. Les remerciements pour les consuls, insérés dans les récits de voyage, démontrent par conséquent que leurs auteurs ont adopté, qu’ils en soient conscient ou non, cette méthode de voyage. La transfiguration de son identité est certes un des bénéfices précieux que le voyageur peut espérer, outre les commodités matérielles, dans le fait de lier connaissance avec le consul.

Cependant ce statut avantageux de « Français », mis en relief par un lien avec le consul, constitue en fait une arme à double tranchant. Cette qualification honorifique, qui apporte aux voyageurs de nombreux privilèges, peut devenir en revanche un obstacle pour des voyageurs qui souhaitent agir plus librement. Rifaud, qui a passé plus de vingt-cinq ans en Égypte, et a parcouru tous les coins de ce pays, comprend bien cet inconvénient imposé par une valorisation de son statut. Il affirme en effet que, lorsqu’il entreprenait un voyage, il évitait autant que possible d’être traité comme « Français », quoiqu’il en retirât peu de confort en route. Il soutient qu’il pouvait ainsi agir en toute liberté, et surtout acquérir des renseignements précieux, qu’il n’aurait pu se procurer en se comportant comme un étranger :

[...] en voyage, et selon l’occasion, je mangeais d’aussi bon cœur avec un chamelier et le premier fellah venu, que si j’eusse été dans la meilleure compagnie du monde. Au moment du départ, j’ai souvent prêté la main pour charger les bagages ; ensuite j’ai supporté l’ardeur du soleil avec la même résignation que mes guides. Le soir avec des hôtes arabes, je me contentais de leur bouillie à l’eau et au sel, de leurs dattes et de leur fromage ; j’évitais de demander l’hospitalité comme étranger, car alors on eût tué un bouquetin ou un chevreau, on m’aurait fait rafraîchir avec du lait de chamelle ; mais aussi l’on agissait sans gêne, on parlait sans réserve devant moi, et par là j’ai saisi une foule de renseignements [*sic*] qu’une dignité intempestive m’aurait

nécessairement fait perdre⁵⁴.

Selon Rifaud, le voyageur, une fois reconnu comme « étranger », perd toute chance d'accéder à nombre d'expériences précieuses en échange de quelques services de la part des autochtones. Ces derniers témoignent certes leur respect envers le voyageur par une mise en valeur de son appartenance européenne, mais cette valorisation d'un statut privilégié le prive de toute possibilité de partage de leur quotidien ; ils ne voient en lui qu'un « Français », soit une image plus ou moins générale et anonyme, mais jamais un individu semblable à eux-mêmes. En se méfiant d'une telle vision fixe des autochtones, Rifaud abandonne volontairement le titre importun d'« étranger » et cherche une relation sans gêne avec eux.

Toutefois, si Rifaud réussit à agir ainsi à son aise, et à gagner des renseignements précieux auprès de son entourage, juste à titre personnel et sans recourir aux autorités de son pays, il doit cet exploit à ses profondes connaissances de la langue et de la coutume locales ; l'habitude de l'usage et du tempérament des autochtones, la facilité à communiquer avec eux et l'adaptation aux conditions de vie souvent pénibles pour un Occidental : toutes ces expériences qu'il a acquises à travers son long séjour en Égypte lui permettent seules de se comporter ainsi. En fin de compte, le voyageur ordinaire, incapable de telles expériences, doit faire appel bon gré mal gré à l'autre mode de voyage, mettant en avant la nationalité via l'aide des autorités françaises, en en acceptant les désavantages. L'attitude de Nerval au Caire est tout à fait représentative à cet égard. L'auteur du *Voyage en Orient*, exemple type du voyageur qui préfère s'abstenir de tout contact avec les consuls afin de conserver sa liberté d'action, commence ainsi une section de son récit de voyage, intitulée « Visite au consul de France » : « Je me prive, autant que je puis, en voyage, de lettres de recommandation. Du jour où l'on est connu dans une ville, il n'est plus possible de rien voir⁵⁵. » Il est donc, d'une certaine

⁵⁴ Rifaud, *op. cit.*, p. 91-92.

⁵⁵ Nerval, *éd. cit.*, p. 311.

manière, dans la même disposition que Rifaud, qui évitait toute valorisation de son état. Pourtant, il est quand même difficile, même pour un voyageur aussi entreprenant que Nerval, de se passer complètement du secours du consul : c'est bel et bien auprès de lui, et de nul autre, que l'écrivain — pressé de prendre femme suivant la coutume pour demeurer en quartier copte — va trouver conseil, après avoir consulté diverses personnes, qui ne lui avaient apporté que confusion : “Quoi qu'il en soit, j'ai fini par me décider à retrouver au fond de ma malle une lettre de recommandation pour notre consul général, qui habitait momentanément le Caire⁵⁶.” On peut bien comprendre, à travers cet aveu de Nerval, l'influence du consul sur le séjour des voyageurs. Le rôle de ce fonctionnaire est central en cette terre étrangère⁵⁷.

c). La visite au pacha — l'obtention du *firman*

Après s'être acquitté de la visite au consul de sa nation, le voyageur doit maintenant rendre visite au pacha, gouverneur local, dernière formalité fortement conseillée à accomplir à la suite du

⁵⁶ *Ibid.*, p. 312.

⁵⁷ Le consul, omnipotent en Orient, peut causer de très nombreux problèmes et difficultés à un voyageur, si ce dernier froisse ce fonctionnaire de l'État. En 1834, Bourdieu de Fontenay, pour avoir prononcé en plaisanterie, dans une causerie d'abandon avec son neveu à Malte, son désir de se convertir à l'islam, se prétend ainsi en butte aux vexations des consuls, — qui s'entendent selon lui pour le faire repartir en France — : il est mis en isolation totale, privé de la fréquentation de ses compatriotes, ses domestiques sont à son insu licenciés, et l'hôte de l'auberge où il séjourne est contraint de le déloger, pour l'obliger à repartir en France, faute d'accès au moindre logement où s'abriter, etc. Dans la conclusion d'un ouvrage rédigé dans le but de dénoncer les corruptions des consuls en Orient, il déclare ainsi : “Nos agens [*sic*] diplomatiques et consulaires étant beaucoup plus versés dans les roueries policières que dans la théorie du droit des gens, se font un plaisir de persécuter et de tracasser ceux de leurs compatriotes dont les opinions politiques ou le caractère honorable ne peuvent sympathiser [*sic*] avec des gens qui n'ont d'autre principe qu'une obéissance aveugle aux ordres de ceux qui les salarient.” Bourdieu de Fontenay, *Iniquités des consuls français dans le Levant*, G.-A. Dentu, 1838, p. 61-62. L'impartialité de ses accusations contre ce qu'il appelle les persécutions des consuls reste douteuse, tant l'auteur, ancien officier de l'armée de Louis XVIII, se montre lui-même agressif et extrême. Pourtant, sa dénonciation des consuls n'est pas sans importance, en ce qu'elle constitue elle aussi un signe de leur influence extraordinaire sur l'existence des voyageurs.

débarquement. Cette visite se fait d'ordinaire par l'intermédiaire du consulat⁵⁸, qui seul peut arranger un entretien entre le voyageur et le pacha, deux personnages qui ne peuvent communiquer sans l'interprète spécifique attaché au consulat, le drogman⁵⁹. La procédure à suivre pour les voyageurs à leur arrivée dans une nouvelle ville est donc comme une initiation à un art, où l'on ne peut avancer que par étapes, sans modifier l'ordre de chaque démarche. Rifaud explique ainsi la filière d'un entretien avec le pacha :

Ses devoirs accomplis envers le consul de sa nation, l'étranger se fait présenter au pacha, s'il se trouve à Alexandrie. Cette présentation se fait par l'intermédiaire du chancelier et du drogman du consulat ; elle n'est accompagnée d'aucun appareil, et s'il arrive que le pacha vous adresse quelques questions, la meilleure manière d'y répondre est d'être précis et laconique. L'objet essentiel de cette visite étant d'ordinaire l'obtention d'un firman pour voyager à l'intérieur, la demande en est faite par l'organe du chancelier du consulat. Le pacha accorde sans difficulté le firman, qui est écrit en langue arabe, et scellé du grand sceau du pacha. Muni de cette pièce, on parcourt toute l'Égypte avec sûreté. En passant d'une province à une autre, on se

⁵⁸ «*Samedi 11 décembre 1847.*— M. Barrot, notre consul général, a présenté ce matin mon mari au vice-roi. Il est parti pour les beaux jardins de Schubrah. Son Altesse l'a retenu à déjeuner ; après le déjeuner, la conversation. Mon mari revient enchanté de sa course ; le pacha lui semble un type remarquable de vie intellectuelle et de pénétration.» Comtesse de Gasparin, *éd. cit.*, t. I, p. 214.

⁵⁹ Il faut noter qu'il existait deux catégories différentes parmi les drogmans, ces fameux interprètes : le drogman officiel attaché au consulat, qui est exclusivement français et se charge de tous les rapports du consulat avec les autorités du pays, et le drogman privé, ordinairement originaire du pays, qui est employé personnellement par les voyageurs en tant qu'interprète cumulant parfois les fonctions de guide et de domestique. Jusqu'au XVII^e siècle, les drogmans officiels étaient recrutés parmi les indigènes. Mais, comme leur position avantageuse, à cheval entre l'autorité française et celle de l'Empire ottoman, leur permettait de commettre des malversations à leur profit, au détriment des intérêts de leurs employeurs, Colbert a promulgué en 1669 un décret qui exigeait qu'ils fussent « Français de nation » et prêtassent serment « es main » du consul. C'est pour combler le manque des drogmans occasionné par cette décision que s'est créée la célèbre institution des Enfants de langue (Jeunes de langue). Selon les arrêtés du 18 novembre 1669 et du 31 octobre 1670, « il sera envoyé auxdites Échelles de Smyrne et Constantinople, de trois ans en trois, 6 garçons de 9 à 10 ans, qui voudront y aller volontairement, lesquels seront remis dans les couvents des capucins desdits lieux, pour y être élevés et instruits à la religion catholique, apostolique et romaine, et à la connaissance des langues, en sorte qu'ils puissent servir avec le temps pour interprètes. » Voir, Paris, *op. cit.*, p. 225-228.

présente chez le pacha à deux queues et le bey qui gouvernent cette dernière, et sur l'exhibition de son firman, l'on en obtient un particulier pour le territoire soumis à leur autorité. Lorsque le pacha dont on doit solliciter un firman se trouve séjourner au Caire, c'est par l'intermédiaire du consul de cette ville que le firman est obtenu⁶⁰.

Le pacha dont parle Rifaud est Méhémet Ali, vice-roi d'Égypte (poste semi-indépendant de la Porte depuis 1805). Cependant cette coutume de la visite à un pacha afin de demander son édit se pratiquait partout dans l'Empire ottoman, les gouverneurs locaux livrant diverses ordonnances, selon leur rang, qui commandaient un bon accueil des voyageurs aux responsables des régions de passage⁶¹.

La première caractéristique de l'entretien avec le pacha, c'est qu'il se déroule d'une manière où le voyageur est privé autant que possible d'occasions de s'exprimer par et pour lui-même. L'entrevue se déroule par l'entremise du chancelier et du drogman du consulat, qui l'accomplissent suivant certaines formules coutumières. La demande d'un *firman*, but de la visite, est soumise elle aussi par un représentant du consulat à la place du voyageur, et enfin, même si le pacha lui adresse des questions, le voyageur se voit recommander « d'être précis et laconique » dans ses réponses. Cette restriction imposée au voyageur est logique lorsque l'on considère l'objectif de la demande d'un *firman* et ses effets sur le séjour de son titulaire.

Pour les voyageurs, le *firman* se présente en effet comme une véritable formule magique. Il est écrit en turc ou en arabe, c'est-à-dire aussi inintelligible pour les Européens qu'un grimoire⁶².

⁶⁰ Rifaud, *op. cit.*, p. 32-33.

⁶¹ "Il y a trois classes de passe-ports en Turquie, le *firman*, le *bujourdee* et le *thesker*. Le premier ne peut être accordé que par le sultan ou un pacha, et ne peut s'obtenir à Smyrne, le gouverneur n'étant qu'un officier subalterne ; mais il peut accorder les deux derniers, qui rempliront le même objet ; le *bujourdee* est plutôt un ordre de fournir des chevaux." Quétin, *op. cit.*, p. 475.

⁶² Chenavard transcrit une traduction du *bouyouroldi*, une variété de *firman*, dans sa *Relation du voyage fait en 1843-44 en Grèce et dans le Levant* pour donner « un exemple de style turc » : "Les porteurs de ce bouyouroldi, les gentilshommes Français Chenavard et Rey, se rendant maintenant du côté du vieux Istamboul dans le but de faire des explorations, nous leur avons donné, nous qui sommes le gouverneur de la province de Biga et le gouvernement du détroit qui conduit dans la mer Blanche, nous leur avons donné ce bouyouroldi aux fins que

Or, tout comme une formule magique, il exerce un grand pouvoir, presque miraculeux, sur ceux qui le voient. Rifaud décrit ainsi la réaction du public à la vue d'un *firman* de Méhémet-Ali :

A leur exhibition, les pachas, ainsi que le peuple, sont saisis d'un respect qu'ils manifestent en s'inclinant et en portant les deux mains à la tête. Le porteur de ce passeport privilégié reçoit l'accueil le plus empressé ; les égards, les prévenances, les marques de distinction, lui sont prodigués ; chaque pacha annonce dans son *firman* particulier que ce voyageur est porteur d'un grand *firman* de Sa Hautesse, et par là témoigne de la grande valeur dont il jouit et des égards qui lui sont dus⁶³.

Si un *firman* livré par un pacha inférieur provoque moins d'effet pour le peuple que celui du vice-roi, il n'en est pas moins vrai qu'un voyageur peut bénéficier, grâce à ce sauf-conduit, de commodités variées et précieuses, qu'il ne pourrait jamais se procurer par lui-même.

Firman tout-puissant⁶⁴, qui permet à un voyageur de passer en un

personne ne s'opposât à leur trajet, afin qu'on les protégéât, suivant l'esprit des traités, et pour qu'on leur donnât partout les choses qui leur seront nécessaires pour leur subsistance, vivres et boissons pour leur argent. Vous aurez la plus grande attention de vous conformer aux prescriptions de ce bouyouroldi. Ainsi donc, lorsqu'ils seront arrivés avec la protection de Dieu, il faudra que vous agissiez conformément à la teneur de ces ordres, et que vous vous absteniez d'y contrevenir. / 15 du mois de Cheval 1259." Chenavard, *op. cit.*, p. 66-67. Par ailleurs, un *firman* de Méhémet Ali traduit et présenté par Rifaud présente une teneur identique : Rifaud, *op. cit.*, p. 33-34.

⁶³ Rifaud, *op. cit.*, p. 34.

⁶⁴ Flaubert, qui connaissait bien l'immense bénéfice d'un *firman*, agit auprès de plusieurs personnes pour se procurer ce puissant passeport ; il sollicite ainsi son ami, le docteur Jules Cloquet à Rouen, de faire des arrangements pour faciliter le délivrance d'un *firman* : "Pourrait-il [Ernest Cloquet, neveu de Jules Cloquet] nous faire adresser un *firman* à Bagdad afin de nous faciliter la traversée de la Perse ? ceci est grave. Autre service encore, cher ami ; y aurait-il indiscretion ou empêchement quelconque à ce que vous écrivassiez à Reschid-Pacha afin d'avoir dès à présent un *firman impérial* pour tout l'empire ottoman ? nous nous en servirions en Palestine, Syrie, Kurdistan surtout et Arménie pour le retour. Cela nous serait fort utile : nous allons écrire à cet effet au général Aupick ambassadeur à Constantinople. Nous l'obtiendrons, mais un bon appui de Reschid lui-même serait immense. Vous voyez comme la question est posée." Lettre au docteur Jules Cloquet, le Caire, 15 janvier 1850, Flaubert, *Correspondance*, éd. cit., t. I, p. 566. Ernest Cloquet (1818-1855) vivait depuis 1846 en Perse, en qualité de médecin particulier du shah de Perse Méhémet, et il était en même temps ministre de France en Perse. Rechid-Pacha (1802-1858), après d'avoir été successivement ambassadeur

instant pour un grand personnage et d'attirer sur lui tous les respects et les soins des indigènes. Cela se fait d'ailleurs sans qu'il ait besoin de prononcer un seul mot, mais par la simple exposition de ce papier "magique". Il n'est pas sans intérêt d'examiner ici ce mécanisme de transfiguration du voyageur causé par le *firman*. Quétin fait à ce propos une remarque curieuse :

Mais le voyageur est rarement dans l'obligation de faire usage de son passe-port ; personne ne le demandera, si ce n'est lorsque quelque difficulté l'obligera de s'adresser aux autorités. Il est néanmoins dans l'usage, lorsqu'il rend visite au gouverneur, que son interprète le fasse voir à S. Ex. ou à son interprète⁶⁵.

La production du *firman* n'est pas en réalité obligatoire, et un voyageur pourrait s'en passer partout où il veut se rendre. Il est toutefois dans la coutume de le présenter au gouverneur du pays lors d'une arrivée à un lieu quelconque. Comment doit-on expliquer le motif de cet acte superflu, presque protocolaire ? Il s'agit là en fait d'une opération transfigurative, du même ordre que celle liée à la protection du consul, opération réduisant un individu à un certain signe catégoriel, en vue de revêtir le voyageur de plus de dignité qu'à son arrivée.

Le respect qu'inspire aux autochtones une exposition du *firman*

de la Turquie à Londres et à Paris, joue un grand rôle dans la promulgation du célèbre hatti-chérif de Gulhané, qui annonce en 1839 le Tanzimat, une réforme de l'occidentalisation de l'Empire ottoman. Il fut grand vizir, à six reprises, de 1846 à 1857. A. Naaman suppose que le docteur Jules Cloquet a dû connaître Rechid-Pacha lors de ses ambassades. Voir Antoine Youssef Naaman, *Les Lettres d'Égypte de Gustave Flaubert, d'après les manuscrits autographes, édition critique*, Nizet, 1965, p. CXVI. Le général Jacques Aupick (1789-1857), beau-père de Baudelaire, a été du mois d'avril 1848 au février 1851 ministre plénipotentiaire à Constantinople. Il a reçu Flaubert et Du Camp lors de leur passage à la capitale ottomane. Or, depuis Damas, Flaubert redemande encore à Jules Cloquet une intervention auprès Rechid-Pacha : "C'est maintenant donc, cher ami, que je réclamerai de votre obligeance la lettre que vous nous aviez promise pour Reshid-Pacha : elle nous sera fort utile. Pouvez-vous sans que ça vous gêne nous faire mousser d'une façon un peu congrue ; ça nous faciliterait l'accès de beaucoup de choses interdites aux simples mortels. Répondez-nous le plus promptement que vous pourrez à Constantinople. Ce sera un service de plus à ajouter à tous les autres." Lettre au docteur Jules Cloquet, Damas, 7 septembre 1850, Flaubert, *ibid.*, p. 686.

⁶⁵ Quétin, *op. cit.*, p. 475.

n'est pas dû directement à la personnalité du voyageur, mais plutôt à celle du pacha qui lui a délivré cet édit. Le peuple accueille le voyageur, parce qu'un personnage non négligeable à ses yeux lui ordonne de fournir de bons traitements à cet étranger. En somme, le voyageur bénéficie d'une partie du prestige de cette notabilité du pays, pour ainsi dire en se superposant à ce dernier au moyen du *firman*⁶⁶. C'est pourquoi, dans de telles circonstances, le voyageur fera bien de ne pas trop faire apparaître sa propre personnalité, qui risque de diluer l'aura de l'émetteur de l'édit. Il vaut mieux au contraire éclipser autant que possible son identité derrière le prestige du pacha, afin de faire fonctionner au mieux ce procédé de transfiguration. Enfin, le voyageur doit s'adapter de son mieux à une image plus ou moins illusoire du « voyageur français », tel que se le figurent les autochtones comme un étranger recommandé par le pacha avec son *firman*. Tous les actes et les paroles qui peuvent troubler cette image sont donc à éviter soigneusement, car ils risquent de perturber le mécanisme en jeu dans la perception des indigènes.

C'est précisément cette disposition d'esprit qui amène le voyageur à présenter le *firman* au gouverneur, sans même que celui-ci ne lui soit demandé. Il essaie de valoriser son statut envers le responsable du pays aussi bien par une exposition du *firman* lui-même, d'un édit qui le recommande, que par une fidélité aux actes qu'un détenteur de ce titre est censé accomplir dans de telles circonstances. Ainsi, de la même façon que l'impliquait une protection du consul, tout se déroule de telle façon que le voyageur est réduit graduellement à une image collective d'une certaine entité, perdant en même temps sa propre personnalité. On peut alors mieux comprendre pourquoi le voyageur, lors de son audience auprès du pacha, était privé largement d'occasions de parler par lui-même ; dans cette procédure, le voyageur doit être impersonnel, doit devenir

⁶⁶ Le *firman* de Méhémet Ali cité par Rifaud comme un échantillon de cet édit se conclut par ces mots, qui justifient une telle superposition du protecteur et du protégé : "et tous les services que vous lui rendrez, ce sera comme à moi-même." Rifaud, *op. cit.*, p. 34.

une existence anonyme dénuée de toutes ses particularités, bref une image. De ce point de vue, il est significatif que Flaubert, pour une audience avec un ministre d'Abbas-Pacha, le petit-fils de Méhémet-Ali, s'habille de façon à pouvoir revendiquer autant que possible son appartenance européenne ; il commence ainsi une lettre à sa mère depuis Alexandrie :

Je t'écris, chère vieille, en grande tenue, habit noir, gilet blanc, escarpins, etc., comme un homme qui vient de faire une visite à un premier ministre. Nous sortons à l'instant de chez Artin-Bey, ministre des affaires étrangères, auquel nous avons été présentés par le consul et qui nous a parfaitement bien reçus. Il va nous donner un firman ficelé pour tout notre voyage⁶⁷.

Cette tenue, qui serait perçue comme par trop "bourgeoise" en Europe, et d'autant plus contrariante pour l'écrivain, peut s'avérer ici un précieux outil pour afficher son statut d'Européen, qui n'est pas sans conséquence dans une audience avec une grande personnalité du pays. Flaubert, en prenant une tenue catégoriquement européenne, adopte en effet une tactique, qui le représente sous une certaine image, certes trop générale et même floue, mais d'autant plus efficace aux yeux de cette autorité locale, qui de ce fait l'intègre mécaniquement dans un groupe plus ou moins vague et arbitraire des « Européens », et lui délivre — comme un dû aux membres d'un tel groupe — un *firman*.

Au cours de leur voyage en Orient, les voyageurs font souvent appel à cette transfiguration liée au titre prestigieux d'« Européens ». On devient volontairement une image impersonnelle, pour ainsi dire une marque anonyme de cette entité, pour profiter des avantages issus de ce changement de perception des Orientaux. Un lien avec le consul procurait au voyageur le prestige d'une nation européenne, dont il pouvait se revêtir envers les autochtones afin de leur en imposer. Le *firman*, ce sauf-conduit prodigieux, lui pourvoit le même

⁶⁷ Lettre à sa mère, Alexandrie, jeudi 22 [novembre 1849], *Correspondance*, éd. cit., p. 530-531.

avantage que la protection du consul. Mais son effet est d'autant plus grand que cet édit relève de l'usage oriental, donc connu par le public, et qu'il est délivré d'ailleurs par une autorité locale, le gouvernant direct des autochtones : un pacha.

Conclusion

Le voyageur achève ainsi sa préparation pour explorer l'Orient en accomplissant une série de démarches déterminées, trois formalités, pouvant être comparées aux étapes successives d'une initiation à un art : il commence par chercher un logement dans le quartier franc, ce secteur de la ville où se réunissent tous ses compatriotes résidant de la ville, et qui forment là une communauté d'entraide ; puis il rend visite au chef de cette communauté, le consul de sa nation, pour lui demander protection en tant que ressortissant national ; et enfin, par l'entremise du consulat, il se présente à une audience auprès du pacha local, en vue d'obtenir un *firman*, "formule magique" qui lui permet de recevoir partout les respects et les soins du peuple local. Ainsi le voyageur, à la fois fragile et troublé lors de son arrivée en ce monde — rappelons-nous la figure angoissée du voyageur qui, surpris au débarquement par l'assaut des Orientaux, restait pendant quelques moments totalement déconcerté par ce monde inconnu, n'ayant aucune idée sur les démarches à effectuer ni sur les endroits où aller — se procure grâce à ces trois formalités une "identité standard" qui lui servira dorénavant d'appui solide : le statut de « voyageur français ». Ce titre abstrait, et qui aurait a priori peu de prix en Europe, peut exercer effectivement en Orient un pouvoir considérable, si l'on s'en sert avec à propos ; il peut préserver le voyageur contre certains incidents fâcheux, et le faire bénéficier, en revanche, de divers services des autochtones. En somme, tant que le voyageur est muni de ce titre, il peut faire un voyage d'un confort relatif.

Évidemment, tous les voyageurs ne sont pas conscients des mérites (et des démérites, dans certains cas) que procure ce

qualificatif, et d'ailleurs, ils peuvent éventuellement s'abstenir de l'une ou l'autre de ces trois formalités. Mais, même dans un tel cas, ils sont en général reconnus comme les membres d'un certain groupe plus ou moins exceptionnel, comme des personnalités devant recevoir un traitement différent des autochtones. Après tout, la perception des voyageurs à travers leur seul statut s'effectue si fréquemment dans ce monde que, si un voyageur souhaite échapper à ce type de perception, il doit faire preuve d'une détermination considérable, ce que tentent en effet certains voyageurs originaux. En tout cas, il importe d'être plus attentif à l'influence qu'exerce ce titre extraordinaire sur les expériences du voyageur en ce monde. Cette qualification pourra agir, que ce soit d'une manière favorable ou non, sur chaque conduite du voyageur. Dorénavant, il devra se comporter, à tort ou à raison, sous une certaine image fixe, celle de « voyageur européen ».